



COMMUNE DE LE TEIL

SESSION
14/11/2022

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Exercice : 29
Présents : 21
Absents : 8

L'An Deux Mille Vingt Deux, le quatorze novembre dans la salle Caravane Monde, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur convocation en date du 8 novembre 2022 et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Pour : 25
Abstention :
Contre : 2
N.P.P.V : 1

Présents : MM Bayle, Bornes, Boukal, Buard, Chabaud, Diatta, Faure-Pinault, Gaillard, Gleyze, Griffé, Jouve, Laville, Lorenzo, Mazellier, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli, Segueni, Tolfo.

Excusés : M. Chezeau (pouvoir à M. Mazeyrat), M. Dersi (pouvoir à Mme Tolfo), M. Galiana (pouvoir à M. Jouve), Mme Garraud (pouvoir à Alain Bornes), Mme Guillot (pouvoir à Mme Diatta), Mme Heyndrickx (pouvoir à M. Michel), Mme Valla (pouvoir à Mme Faure-Pinault), M. Vallon (pouvoir à Mme Bayle).

Absente : Mme Keskin.

Secrétaire : M. Abdelaziz Boukal

Objet : Questions Financières Diverses

Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

- Par délibération n°47-2015 du 29 juin 2015, une régie internalisée pour l'affichage d'encarts publicitaires sur deux véhicules (minibus et portage de repas à domicile) a été créée. Celle-ci vise à couvrir les frais de location d'un minibus à destination du service des sports et des associations et clubs sportifs. Il est nécessaire de renouveler l'opération avec une véhicule neuf pour une durée de trois ans :

AUTORISE le Maire à signer les conventions publicitaires avec les commerçants.
FIXE les tarifs des encarts publicitaires comme suit :

Tarifs Forfaitaire / an	
Dimension	Prix unitaire
Arrière	1750 €
1/2 côté	1000 €
1/4 côté	500 €
1/8 côté	250 €
Aile	300 €
Portière	750 €
Capot	750 €

- **DÉCIDE** de l'attribution des subventions suivantes au titre du fonds associatif :

ELEC-TIC 650 € (atelier électrique jeunes)

SECOURS POPULAIRE 650 € (surcoût location locaux)

- **DÉCIDE** l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 250,00 euros à l'association ABMV (Amicale Bouliste de Mélas la Violette) pour la participation d'une doublette féminine aux championnats de France qui se sont déroulés les 1,2,3 Juillet à Saint-Denis-lès-Bourg dans l'Ain.

- **DECIDE** d'accorder une remise de loyer au profit de la Ddfip de l'Ardèche pour le 1^{er} trimestre 2020 en raison de l'indisponibilité des locaux suite au séisme du 11 novembre 2019 et d'annuler le titre de recette correspondant.

- **ACCEPTTE** le remboursement Allianz de 3562,51 euros relatif au sinistre du 11 mai 2022, dégâts sur un véhicule Peugeot Boxer.

Le Maire,



Olivier PEVERELLI

Pour extrait conforme



Le Secrétaire de séance,



Abdelaziz BOUKAL